02B-212000335-20211110-2021-01-11-07-DE

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/202

Affichage: 18/11/2021

our l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

Objet : Désignation du représentant défense de la ville

Date de la convocation: jeudi 4 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42	
Nombre de membres en exercice :	42	
Quorum:	22	
Nombre de membres présents :	32	
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.		

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle; Madame VESPERINI Françoise

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre;

Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea:

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia;

Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

2021/NOV/01/07 Page **1** sur **2**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20211110-2021-01-11-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2021 Affichage : 18/11/2021

our l'autorité compétente par délégation Conseil municipal,



Vu la circulaire en date du 26 octobre 2001 du secrétaire d'Etat adressée aux préfets demandant que soit « instaurée au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense » ;

Vu la délibération n°2021/NOV/01/03 en date du 10 novembre 2021 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Considérant que dans le cadre du développement du lien Armée-Nation, la circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune :

Considérant que le représentant défense de la ville sera, pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur François Fabiani.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votants

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenus.

Article 1:

- **Désigne** Monsieur Philippe Peretti en qualité de représentant défense de la ville.

Article 2:

- **Précise** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2020/JUIL/01/08 en date du 15 juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la combigné par affiterge SAVELLI Mairie.

Date: 18/11/2021

Qualité : MAIRE Page 2 sur 2